

n° 1145
Vente de terrain
communal à
la Ste SEEP

de conseil,
de ses délibérations précédentes concernant la mise en viabilité du secteur
"du Chauffour-Loubocheu".
de la correspondance échangée avec la Ste SEEP dont le siège est à Nancy,
58, 60 bd du 26^e R.I. au sujet de la vente d'un terrain communal
viabilisé de 8179 m²,
du document d'arbitrage remis par H. Guesne, géomètre-expert de
Nancy (n° 328 055-005)

n° 10578/12.11.72
Approuvé, le 24.1.73

Confirme la vente à l'amiable des terrains viabilisés cadastrés A-572mp. 1074
1083 et publiés par un b^{al} de 8179 m² au prix de 138 691 F. (cent + vingt
huit mille six cent quatre vingt onze francs) à la Ste SEEP,
représentées par H. Brizoni Jachues, demeurant à Rux 1887.

Conditions particulières :

La Ste SEEP réalisera l'éclairage public et versera à la commune de Ludres
une somme de 21.500 F. (vingt et un mille cinq cents francs) représentant TTC
la mise en œuvre d'un surpresseur destiné à renforcer le réseau d'alimentation
en eau potable. La Ste se portera garante du montant de la participation
à la viabilité primaire qui sera imposée à chaque constructeur et dont le
montant est de 5000 F. La commune de Ludres réalisera le réseau
d'assainissement et la voirie et fournira la pression d'eau nécessaire
par tout moyen qui lui conviendra. Le conseil confirme l'autorisation donnée
au Maire pour signer l'acte de vente, à intervenir devant H^e Courneur notaire
à Nancy et tout document devant permettre la régularisation de cette affaire.
Le déclassement de la partie de 838 m² du chemin rural dit Grand Chemin
de Loubocheu fait l'objet d'une procédure de déclassement parallèle, avec
enquête administrative.